



POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON ET DU CHER

CONSEIL SYNDICAL DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi trente juin 2026 à 18h30, les membres du Conseil Syndical du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, légalement convoqué le vendredi 19 juin 2026 se sont rassemblés à la Ferme des Ilets, Espace Boris Vian à Montluçon.

Sous la présidence de M. Samir TRIKI, Président

Présents : Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Monsieur Sylvain BOURDIER, Monsieur Jean-Elie CHABROL, Monsieur Daniel COLLINET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Michel DESCLOUX, Monsieur Quentin DRENEUC, Madame Michèle DUFFAULT, Monsieur Bruno GUINARD, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Christophe LECLERC, Monsieur Didier LINDRON, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Jérôme PERNELLE, Madame PORTE BASTIEN Stéphanie, Monsieur Laurent RAYON, Monsieur Claude RIBOULET, Monsieur Thierry VERGE.

Excusé(s) : Monsieur Fernando AZEVEDO, Madame Isabelle BIDET, Monsieur Pierre-Henri BONHOMME, Madame Marie CARRE, Madame Laurence CHICOIS, Madame Philippe GLOMOT, Madame Magalie JARRAUD, Monsieur Francis LEBAS, Monsieur Romain LEFEBVRE, Madame Pascale LESCURE, Monsieur Pascal MARTINEAU, Monsieur Stéphane MITATY, Monsieur Thierry PENTIER, Monsieur Philippe PERCHE, Madame Annie PETITPEZ, Monsieur Bernard POZZOLI, Monsieur Éric TOURAUD.

**Affectations des résultats 2025
Budget général et Budget annexe**

Monsieur Samir TRIKI Président

Le Conseil Syndical,

Vu l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et après le vote du compte administratif 2025,

Il est proposé au Conseil syndical d'approuver les affectations de résultat suivantes :

01 - Budget principal :

Section d'investissement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 57 298.00 € est porté au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget 2026.
- sur les opérations restant à réaliser : néant.

Section de fonctionnement :

- Le résultat positif de clôture de 349 017.93 € est porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2026.

02 - Budget annexe SCOT :

Section d'investissement :

- sur les opérations réalisées, un excédent de 126 719.73 € est porté au compte 001 "résultat d'investissement reporté" du budget 2026".
- sur les opérations restant à réaliser, un déficit de 96 045.73 € est constaté.

Section de fonctionnement :

- Le résultat de clôture étant de 0.00 € par conséquent aucun résultat n'est affecté.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Syndical :

- ✓ Approuve ces propositions.

Titulaires en exercice : **36**
Pour : **19**

Présents : **19**
Contre : 0

Votants : **19**
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil syndical,



Samir TRIKI